

Pôle Ressources Direction des Finances

DECISION

Décision concernant la souscription d'un prêt vert d'un montant de 600 000 euros auprès de La Banque Postale au titre des investissements 2025 du budget annexe des énergies renouvelables

N° 27325

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5211-10.

VU la délibération n°2.2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

VU l'intérêt financier de Limoges Métropole ;

VU la proposition commerciale en date du 16 octobre 2025

DECIDE

<u>Article 1</u>: De contracter un prêt vert auprès de La Banque Postale d'un montant de 600 000 € (six cent mille euros) destiné à financer le programme d'investissement 2025 du budget annexe des énergies renouvelables.

<u>Article 2</u>: Les principales caractéristiques financières du contrat de prêt sont les suivantes:

Score charte Gissler: 1A

 Montant :
 600 000 €

 Durée :
 15 ans

Commission d'engagement : 0,10% du montant emprunté

Mise à disposition des fonds : Déblocage possible à tout moment en une fois avant le

12 décembre 2025 au plus tard, avec un préavis de 5

jours ouvrés TARGET/PARIS

Index et marge : Taux fixe de 3,70%

Base de calcul :30/360Périodicité :trimestrielleMode d'amortissement :constant

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le

paiement d'une indemnité actuarielle, avec un préavis

de 50 jours calendaires